

INTERVENTION DU MINISTRE PROVINCIAL
DE L'ECONOMIE LORS DES ACTIVITES DE LA
JOURNEE PORTE OUVERTE DENOMMEE

« DOING BUSINESS AU LUALABA »

ORGANISEES A KOLWEZI DU 15 AU 16 JUIN 2017

Thème :

- « STRATEGIES DE SOUTIEN AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES A CAPITAUX CONGOLAIS ET PROMOTION DE LA MAIN D'ŒUVRE LOCALE AU LUALABA »

L'objectif principal de ces assises reste la mise en application effective de cette Loi pour soutenir les PME et promouvoir la main d'œuvre locale au LUALABA

Mais alors quelles sont les stratégies à adopter pour atteindre cet objectif ?

- En effet, à ce jour, il est un fait indéniable qu'en R.D.C, en général, et dans la jeune Province du LUALABA, en particulier, le soutien à la classe moyenne créatrice de l'emploi est quasi-inexistant. La pauvreté sévit partout faute de l'emploi, et des entrepreneurs locaux capables d'en créer manque de financements. C'est dans cet ordre d'idées que le Gouverneur de Province, Son Excellence Richard MUYEJ MANGEZE MANS, soucieux de l'amélioration des conditions de vie de la population du LUALABA et de la promotion de la classe moyenne locale, se fait avocat ou délégué syndical des congolais pour soutenir l'application de la Loi sur la sous-traitance, cela pour que les richesses congolaises tout comme les capitaux investis au pays profitent aussi aux filles et aux fils de la R.D.C.

Qu'est ce qui fait que la mise en application de ladite loi ne soit effective ?

- Face à l'incompréhension des investisseurs et à la résistance de certaines sociétés multinationales par rapport à l'application stricte de ladite loi, Son Excellence le Gouverneur de la Province du LUALABA a organisé ces assises pour que soient initiées quelques stratégies et actions à mener afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est assignés pour mieux valoriser les entrepreneurs locaux et combattre la pauvreté qui se vit dans la population du LUALABA. Comme pour paraphraser le Président de la République qui avait fait un constat amer en relevant le contraste entre le nombre croissant des trucks transportant les minerais et traversant les villages en chaume et en bâche.

Pour ce faire, certains préalables sont nécessaires. En effet :

par rapport à la valorisation des entrepreneurs locaux, je propose :

- De les identifier, les regrouper au sein d'une structure pour leur encadrement
- De renforcer les capacités des sociétés sous-traitantes à capitaux congolais avec le concours de l'INPP, des Universités, des Instituts Supérieurs locaux et des experts nationaux ou étrangers ;
- De lancer les appels d'offres avec la collaboration de la FEC pour l'octroi des contrats aux Entrepreneurs ;

Quant à l'application stricte de la loi, il sied de :

- **Contraindre les sous-traitants locaux** d'être en règle avec l'Etat congolais (respect de la législation et de la réglementation en vigueur : avoir un dossier complet, un compte en banque, un registre de commerce, un n° d'identification nationale, un n° d'assujettissement à la TVA, un n° d'impôt, ...) ;
- **Créer un observatoire de la sous-traitance** composé des membres du Gouvernement, de la FEC, de la COPEMECO, de la Société Civile, etc pour réguler la mise en œuvre de la sous-traitance au LUALABA et maintenir un contrôle rigoureux aux fins de faire appliquer ladite Loi et toutes les règles imposées par l'Etat quant à ce ;

- Répertorier avec le concours des entreprises principales, donneurs d'ordres, du secteur privé, de la FEC, ou d'autres structures, les travaux de sous-traitance qui nécessitent une spécialité ou une expertise étrangère dans toutes les sociétés du secteur privé,
- Organiser des séances (ateliers) de vulgarisation de la Loi sur la sous-traitance avec des institutions et services techniques (FEC, Société Civile, Cellule d'Etudes des projets et de passation des marchés, Sociétés du secteur privé, ...) ;
- Exiger que tout contrat de sous-traitance conclu avec les entreprises privées, passe par le Gouvernement Provincial et soit visé par ce dernier après vérification de la conformité par rapport aux exigences de ladite Loi (convention, cahier des charges, annexes, etc.) ;

- En sus des sanctions prévues par la dite loi, je propose un code de bonne conduite accompagné d'un régime disciplinaire à appliquer à l'endroit des sous-traitants véreux ;
- Assurer la formation de l'expertise nationale en faisant recours aux entreprises à capitaux étrangers ayant des contrats de sous-traitance dans les sociétés du secteur privé. de ce fait adapter cette formation à l'évolution technologique en vogue;
- Organiser des ateliers de travail ou de formation des entrepreneurs locaux à d'autres spécialités, afin d'améliorer l'expertise nationale en matière de sous-traitance avec le concours des Universités et des Instituts Supérieurs locaux ou nationaux ;

- **Inciter la main d'œuvre locale** à la conscience professionnelle et à l'amour du travail bien fait en qualité comme en quantité pour ne pas donner aux Entrepreneurs principaux l'occasion qui leur servirait de prétexte pour disqualifier la main d'œuvre locale.
- **Il faut éviter le chômage déguisé** (il faut 8 heures de travail et non 8 heures au travail). A ce sujet nous sollicitons le concours des psychologues de travail pour inoculer dans la main d'œuvre locale l'esprit de compétitivité et de meilleur rendement dans la profession ;

- **Contraindre les Multinationales à investir dans le social**, plus particulièrement dans la réhabilitation ou la construction des écoles techniques ou de formation professionnelle, afin de former des cadres qualifiés dans ce domaine à l'instar de la **GCM, SNCC,...**; tout encourageant des constructions solides et durables et en tenant compte de l'évolution de la science et de la technologie moderne;
- **Instituer un système de contrôle des activités de sous-traitance** pour éviter que **les entrepreneurs étrangers** n'échappent à la loi par le prêt illicite de la main d'œuvre ou par le travail dissimilé.

- Pour terminer mon intervention, force est de constater que nous sommes tous unanimes que le Chef de l'Etat a fait sa part pour la promotion de la classe moyenne locale. Comme on a l'habitude de le dire, la balle est maintenant dans notre camp pour l'application stricte de la Loi sur la sous-traitance.

- Je suis persuadé que ces stratégies et actions à mener dont la liste n'est pas exhaustive vont permettre de booster l'entrepreneuriat local et donner l'emploi à nos compatriotes.
- Je suis convaincu que les congolais, regroupés au sein des PME, qui subiront, d'une part, une formation adaptée à l'évolution de la technologie en vogue, et d'autre part, un réarmement psychologique pour le travail, tout en étant suffisamment organisés et en ordre avec l'Etat congolais, seront utiles et compétitifs pour être sélectionnés par les Entreprises principales donneurs d'ordres. C'est de cette manière que nous pourrons réduire la précarité qui se vit dans la population du LUALABA.

Que vive la République Démocratique du Congo
Que DIEU bénisse le LUALABA.

Je dis et je vous remercie.

Fait à Kolwezi, le 15 juin 2017

MUFUNDJI TSHINAT KARL Clément
Ministre